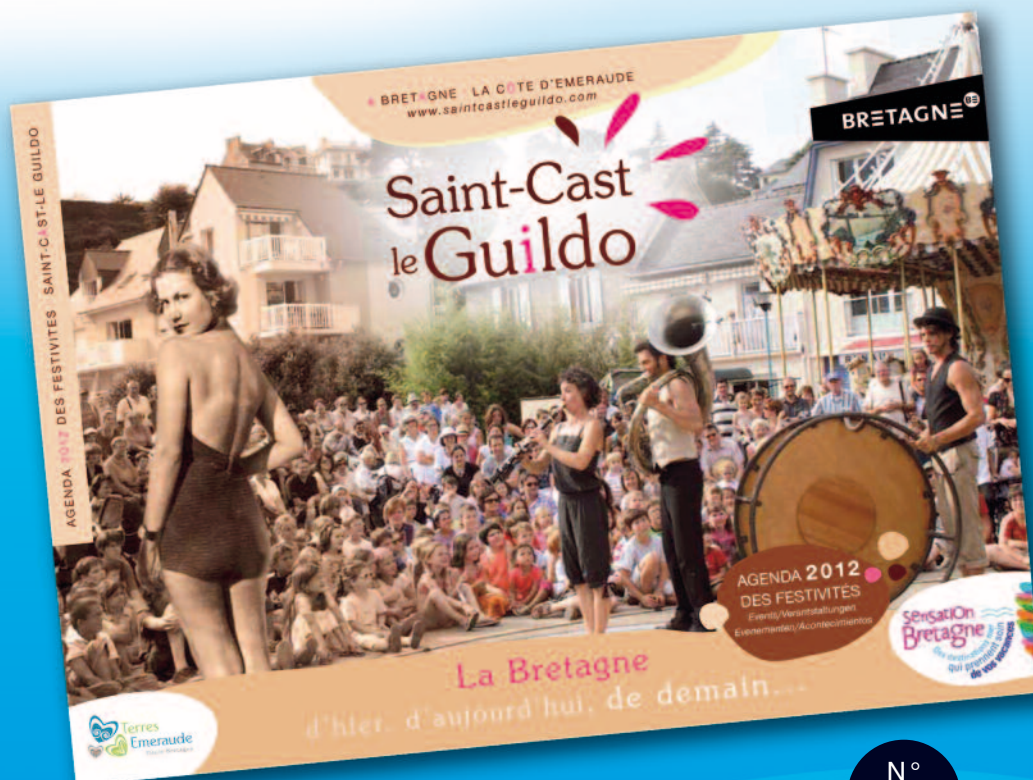




Les échos de

Saint-Cast Le Guildo



Le nouvel agenda des festivités

www.saintcastleguildo.com

N°
42

mai 2012



Le mot des adjoints

SILENCE, ON TOURNE !

Les séances de cinéma gratuites pour les enfants ont remporté ces derniers mois un franc succès. Elles se sont déroulées entre le 24 septembre 2011 et le 17 mars 2012 (avec une séance finale prévue le 28 avril).

DES FILMS POUR TOUS LES ÂGES

Six films ont ainsi été proposés à nos chers « chérubins » : « Les contes de la nuit », « La guerre des boutons », « Un monstre à Paris », « La clé des champs », « Félin » et « Zarafa ». Dans la mesure du possible, nous essayons d'alterner films réservés aux tout petits et ceux qui



peuvent s'adresser à un plus large public.

UN BILAN SATISFAISANT

En termes de fréquentation, c'est « La guerre des boutons » qui arrive en tête du palmarès avec 91 enfants présents. Les autres séances ont chacune accueilli entre 60 et 70 enfants, hormis « Les contes de la nuit » où nous n'en

avons compté que 26.

Ce bilan est donc satisfaisant et nous aide aussi à mieux connaître le type de film qui plaît le mieux.

Donc rendez-vous en septembre prochain car c'est à cette époque que les séances de cinéma gratuites reprendront, le printemps étant davantage propice aux châteaux de sable...

Armelle Kerromès
Adjoint au Maire

Mairie de Saint-Cast le Guildo

Hôtel de Ville
2 bis, rue de la colonne
22380 st-CAST-LE GUILDO
TÉL : 02 96 41 80 18
FAX : 02 96 41 98 08

mairie@saintcastleguildo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9 h-12 h
et de 14 h-16 h

du mardi au vendredi :
9 h-12 h et 14 h-17 h.

SOMMAIRE

Silence, on tourne !	p 2
Les travaux sur Saint-Cast	p 3
Environnement : plan de désherbage	p 4
État civil	p 5
Les infos municipales	p 6
Infos pratiques	p 12
Permis de construire	p 13
Infos Office de tourisme	p 14
Actualité des associations	p 14
Quiz	p 15
Les rendez-vous à ne pas manquer	p 16

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Jean FERNANDEZ

COMITÉ ÉDITORIAL :
M. Jean François GIRARD
M^{me} Catherine FOUCAULT-COULIBALY,
M^{me} Marie-Noëlle BRIENT,
M^{me} Agnès DURAND,
M^{me} Annie LEBLANC

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE :
RAYURES ET POINTILLÉS
Le Kerpont

22130 SAINT-LORMEL
Tél. : 02 96 80 49 44
Fax : 02 96 80 49 45

E-Mail : liletooo@wanadoo.fr

IMPRESSION ET FAÇONNAGE :
Imprimerie PEIGNE
22100 DINAN
Tél. : 02 96 39 22 17
Fax : 02 96 85 42 27

Photo de couverture :
Prise de vue fournie
par la Mairie

Dépôt légal imprimerie 2005

LA GALERIE WALLPEPPER À SAINT CAST

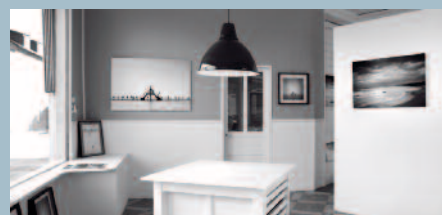
LA GALERIE

La Galerie Wallpepper s'est installée à Saint Cast au printemps 2010. Spécialisée dans la vente de photographies contemporaines, elle présente une sélection d'œuvres en édition limitée. Elle ouvrira de façon permanente à partir des vacances de Pâques.

EXPOSITIONS

En ce moment, la galerie expose les œuvres de Marc Josse. Il reçut une médaille de Bronze du Salon Art en Capitale au Grand Palais en 2011 qui exposera ses nouvelles séries de photographies.

"Ses créations plasticiennes et éthérées sont le reflet de la finesse de sa perception des paysages et des gens : un temps de pose allongé ;



ou une composition apportent un regard nouveau sur des panoramas familiers.

Sa fameuse série des "Castines" joue avec le mouvement et la lumière pour recréer l'ambiance estivale en dehors de toute chronologie... Ces métaphores optiques brouillent nos repères d'espace et de temps afin de transcender nos souvenirs..."

(Martin Bayeux, éditions CRAR).

Ouverture du mardi au dimanche de 10h30 à 12h30 et de 15h à 18h30

1 rue des ajoncs d'or - 22380 Saint Cast

Tel : 02 96 41 86 82 - www.wallpepper.fr - contact@wallpepper.fr



LES TRAVAUX SUR SAINT-CAST LE GUILDO

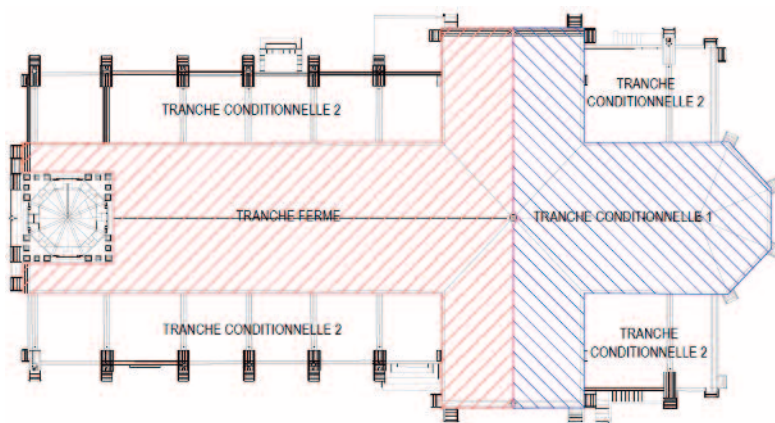
RESTAURATION de l'Église de Saint-Cast : priorité aux toitures

La municipalité a commandé en 2009 une étude diagnostic sur l'Église de Saint Cast compte tenu de nombreux désordres apparents – notamment de fuites importantes en toiture - afin d'être en mesure d'organiser et de prioriser des travaux de maintenance sur plusieurs années.

DIAGNOSTIC DES TRAVAUX À EFFECTUER

Ce diagnostic fournit des éléments chiffrés pour un montant total de rénovation estimé à 1067000 € HT et répartis comme suit :

- Travaux extérieurs : maçonnerie, charpente, couverture, menuiseries, vitraux, peinture, paratonnerre – montant : 600000 € HT,
- Travaux intérieurs du clocher : maçonnerie, charpente, beffroi – montant : 56000 € HT,
- Travaux intérieurs de l'Église : maçonnerie, menuiseries, peinture, électricité – montant : 73000 € HT,
- Travaux de maçonnerie pierre de taille, rejointoiement en plein – montant : 109000 € HT,
- Travaux d'embellissement : peinture à la chaux – montant : 109000 € HT,
- Travaux de remise à niveau de l'autel majeur – montant : 120000 € HT.



DÉFINITION DES PRIORITÉS PAR LA COMMUNE

Sur la base de ce diagnostic, la commune a choisi de traiter en priorité la rénovation de la charpente couverture pour éviter des désordres identiques à ceux constatés sur l'Église du Guildo, les autres travaux étant à traiter ultérieurement.

L'estimation du maître d'œuvre a permis de préciser l'étendue des travaux à réaliser :

- la totalité de la couverture est à reprendre en raison de la dégradation très avancée de la couverture ardoise en place ; y compris

l'ensemble des ouvrages de zinguerie, chéneaux et descentes d'eaux pluviales ;

- le chantier nécessite la mise en place d'échafaudages sur toutes les parties d'ouvrages ;
- il y a nécessité de procéder au remplacement des abatsons situés dans le beffroi pour des raisons de sécurité ;
- la nécessité de traiter en travaux complémentaires les maçonneries (murs gouttereaux) liés aux travaux de couverture afin d'optimiser le coût important des échafaudages.

3 TRANCHES POUR LA RESTAURATION DES TOITURES

Pour des raisons budgétaires – coût environ 400000 € TTC - les travaux seront exécutés en trois tranches réparties sur deux voire trois annuités budgétaires :

- **TRANCHE 1** : restauration des toitures hautes de la Nef et des versants Ouest des transepts Nord et Sud,
- **TRANCHE 2** : restauration des toitures hautes du Chœur et des versants Est des transepts Nord et Sud,
- **TRANCHE 3** : restauration des toitures des bas-côtés de la Nef et du Chœur.

Les travaux de la tranche ferme démarrent le 21 mai avec l'installation de chantier et la mise en place des échafaudages. Ces travaux n'auront pas d'incidence sur le déroulement des offices.

Gérard VILT
Adjoint au Maire



ENVIRONNEMENT : PLAN DE DÉSHERBAGE

UN PLAN DE DÉSHERBAGE POUR SAINT-CAST LE GUILD

Le bon plan environnemental : le plan de désherbage a pour objectif de réduire l'utilisation des herbicides par les collectivités.

POURQUOI UN PLAN DE DÉSHERBAGE ?

Ce plan de désherbage est une « validation » des changements de pratiques déjà amorcés par la commune. L'utilisation des « pesticides » est en forte baisse depuis de nombreuses

années. Les services techniques accentuent encore leurs efforts pour limiter au maximum le recours aux produits phytosanitaires sur les espaces publics.

Ce plan de désherbage permet de répondre aux critères de la charte d'entretien

signée par la commune.

LE PLAN DES RISQUES DE TRANSFERT DE PRODUITS

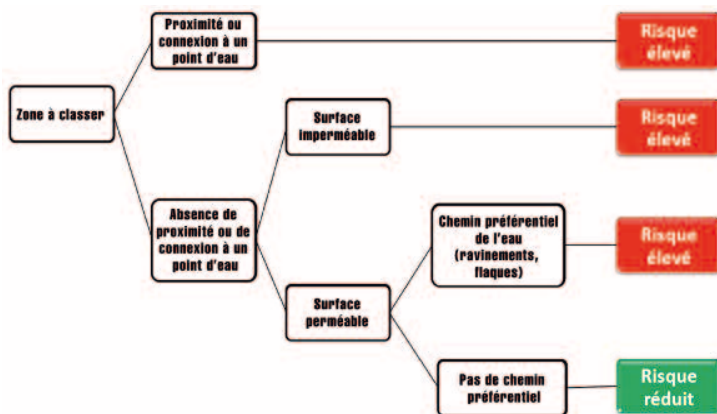
La méthodologie du Plan de Désherbage Communal est validée au niveau régional par la CORPEP (Cellule d'Orientat

tenues avec des produits phytopharmaceutiques, mais tendre vers le « zéro phytosanitaire »,

• Les zones à risques élevés peuvent être entretenues avec une combinaison de techniques alternatives préventives et curatives.

EXPLIQUER LA DÉMARCHE

Les modifications de pratiques d'entretien doivent être suivies d'un plan de communication auprès des habitants. En effet le « paysage urbain » évolue et il est indispensable d'expliquer à chacun les raisons de ces changements (réglementations, volonté politique, développement durable,...).



Modifier les pratiques : une réflexion en 3 axes ...

Vivre avec les plantes spontanées
=> gestion différenciée

Eviter la pousse des plantes spontanées
=> Paillage et plantes couvre-sol
=> Aménagement des espaces

Prexatlys

La communication

Fiches de sensibilisation

Comment jardiner sans pesticides ?

Les solutions techniques et les matériels

MAUVAISES HERBES ON VOUS AIME !

SE SOIGNER

Entretien des trottoirs

Pesticides, danger !

Prexatlys



Informations Municipales

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DU 22 AVRIL 2012

Résultats du 1^{er} tour

Nombre d'électeurs inscrits :	1305	1055	958	3318	
Nombre de votants :	1132	880	833	2845	
Bulletins nuls :	19	11	16	46	
Suffrage exprimés :	1113	869	817	2799	
CANDIDATS	BUREAU 1	BUREAU 2	BUREAU 3	TOTAL	%
Eva JOLY	29	17	20	66	2.35
Marine LE PEN	124	103	130	357	12.76
Nicolas SARKOZY	467	319	249	1035	36.98
Jean-Luc MELENCHON	102	75	84	261	9.32
Philippe POUTOU	13	7	11	31	1.11
Nathalie ARTHAUD	3	7	1	11	0.40
Jacques CHEMINADE	1	4	3	8	0.29
François BAYROU	100	89	63	252	9.01
Nicolas DUPONT-AIGNAN	12	16	10	38	1.35
François HOLLANDE	262	232	246	740	26.43

PERMANENCE de Madame BRIENT à la MAIRIE DU GUILD

La permanence
mensuelle
de M^{me} BRIENT
Marie-Noëlle
se tiendra
le vendredi
11 mai de 10h00
à 12h00, avec ou
sans rendez-vous



ÉTAT CIVIL

Naissances, Mariages et Décès

LORSQUE L'ENFANT PARAÎT :

- 19 mars 2012 : Simon BOULIN - 13 Allée de la Rabine

POUR LE MEILLEUR :

- 24 mars 2012 : Fanny DUMORTIER et
Germain COCHERY - 29 Bd de la Vieuville

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

- 23 mars 2012 : Bernadette ROTHAN épouse LALITCH
22 Bd de Penthièvre – 79 ans
- 1^{er} avril 2012 : Eugénie GOURET veuve ABBE - 3 Monté du Panorama – 95 ans
- 4 avril 2012 : Pierre RENAULT - 17 Bd de Penthièvre – 88 ans
- 10 avril 2012 : Claude BUSINELLI - 73 rue des Nouettes – 81 ans

FELICITATIONS

Toutes nos félicitations
à Madame JOSSET
Pauline qui vient de
fêter son 100^e anniver-
saire à l'EH PAD
l'Emeraude de
St-Cast le Guildo.



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2012)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 avril 2012

FINANCES

1-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par M^{me} le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2-ARRET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

En l'absence de M. le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS ARRÊTE le compte administratif 2011, détaillé ci-dessous

BUDGETS	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT	DEFICIT
EAU				
Fonctionnement	386 450,51 €	416 379,20 €	29 928,69 €	
Investissement	293 989,96 €	266 763,27 €		27 226,69 €
ASSAINISSEMENT				
Fonctionnement	227 122,45 €	339 794,41 €	112 671,96 €	
Investissement	440 641,57 €	452 229,00 €	11 587,43 €	
CAMPINGS				
Fonctionnement	151 737,66 €	154 240,03 €	2 502,37 €	
Investissement	7 815,05 €	7 275,62 €		539,43 €
V.V.F				
Fonctionnement	416,67 €	485,77 €	69,10 €	
Investissement	16 194,41 €	16 464,41 €	270,00 €	
CUISINE CENTRALE				
Fonctionnement	391 891,00 €	448 528,47 €	56 637,47 €	
Investissement	144 200,45 €	100 498,94 €		43 701,51 €
R.A.T				
Fonctionnement	9 494,99 €	12 149,85 €	2 654,86 €	
Investissement				
TENNIS				
Fonctionnement	50 935,48 €	76 069,87 €	25 134,39 €	
Investissement	52 395,50 €	27 806,39 €		24 589,11 €
PORT				
Fonctionnement	713 665,64 €	723 511,26 €	9 845,62 €	
Investissement	1 097 275,40 €	1 634 834,47 €	537 559,07 €	
COMMUNE				
Fonctionnement	6 746 738,17 €	8 036 768,71 €	1 290 030,54 €	
Investissement	2 403 903,33 €	2 150 622,91 €		-253 280,42 €
lotissement bel air				
Fonctionnement	42 398,00 €	42 398,06 €	0,06 €	
Investissement	50 221,34 €	7 823,83 €		42 397,51 €

3-AFFECTATIONS DÉFINITIVES DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011 AU BUDGET PRIMITIF 2012

En vertu des dispositions prévues par l'instruction M. 14, M^{me} MICHEL, Adjointe chargée des Finances, propose d'affecter aux sections d'investissement correspondantes, les résultats de l'exercice 2011 :

A – BUDGET COMMUNE : 1 290 030,54 €

B – SERVICE D'ASSAINISSEMENT : 112 671,96 €

C – SERVICE D'EAU : 29 928,69 €

D – BUDGET CUISINE CENTRALE : 56 637,47 €

E – BUDGET CAMPINGS : 2 502,37 €

F – BUDGET TENNIS : 25 134,39 €

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

4 – DÉCISIONS MODIFICATIVES - ANNÉE 2012

A – BUDGET PORT – N° 1

Suite à l'exposé de M^{me} MICHEL, Adjointe chargée des finances: LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'ouvrir les crédits suivants sur la SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses

- Article 66111 – « Intérêts de la dette » + 29 041,00 €

Recettes

- Article 773 – « Mandats annulés sur exercices antérieurs » + 29 041,00 €

B – BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT – N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'ouvrir les crédits suivants sur la SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses

• Article 673 – « annulation titres sur exercices antérieurs » : + 6 400,00 €

• Article 658 – « charges de gestion courante » : - 6 400,00 €

C – BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT – N° 2

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'ouvrir les crédits suivants sur la SECTION d'INVESTISSEMENT
Chapitre 041 opérations patrimoniales ———>



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2012)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

Dépenses

- Article 2318 – « Autres immobilisations corporelles » : + 10663,00 €
- Article 2318 – « Autres immobilisations corporelles » : + 166,00 €
- Article 2762 « créances sur transfert de droits à déduction de TVA » : + 10663,00 €
- Article 2762 « créances sur transfert de droits à déduction de TVA » : + 166,00 €

Recettes

- Article 2181 – « Autres immobilisations corporelles » + 10663,00 €
- Article 2181 – « Autres immobilisations corporelles » + 166,00 €
- Article 2762 « créances sur transfert de droits à déduction de TVA » : + 10663,00 €
- Article 2762 « créances sur transfert de droits à déduction de TVA » : + 166,00 €

D – BUDGET CUISINE CENTRALE – N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'ouvrir les crédits suivants sur la SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses

- Article 66111 – Intérêts de la dette + 1,00 €
- Article 6064 - fournitures administratives - 1,00 €

5 – INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS POUR L'ANNÉE 2011

M^{me} Marie-Madeleine MICHEL, Adjointe en charge des Finances donne lecture à l'Assemblée de la lettre de M. le Préfet des Côtes d'Armor en date du 28 février 2012 indiquant que le barème de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction reste inchangé pour l'année 2011 à savoir :

- 2203 € le montant de l'IRL revenant aux instituteurs célibataires ;
- 2753 € le montant de l'IRL des instituteurs mariés ou célibataires avec enfant(s) à charge

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

6 – AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT-CAST LE GUILDO

M. FERNANDEZ, Maire, informe que la convention triennale d'objectifs concernant la mise en œuvre du pro-

gramme d'actions de l'Office de Tourisme signée entre la Commune et l'Office de Tourisme de SAINT-CAST LE GUILDO le 25 mars 2011, précise dans son article 12 que toute modification nécessite un avenant.

L'article 5 doit indiquer les engagements financiers que la Commune a octroyé à l'Office de Tourisme pour l'année 2012 lors de la délibération du Conseil Municipal du 28 février 2012.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

URBANISME

7 – DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AL n° 172 (en totalité), AL n° 173 (en partie) ET DES DÉLAISSES BORDANT LA PARCELLE AL n° 172

À l'issue du processus réglementaire, LE CONSEIL MUNICIPAL CONSTATE la désaffectation des terrains communaux suivants :

- une partie de la parcelle cadastrée AL n° 173
- la totalité de la parcelle cadastrée AL n° 172
- les délaissés bordant la parcelle AL n° 172

Et DÉCIDE de déclasser ces terrains appartenant au domaine public en terrains privés communaux, destinés à la vente pour la réalisation d'une résidence hôtelière ou de tourisme.

8 – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – CONTENTIEUX MOTTAIS/COMMUNE

M. FERNANDEZ, Maire, informe le Conseil Municipal que M. MOTTAIS Alain a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Rennes à l'encontre du permis de construire n° 02228211C0102, délivré à M. BAUDIN le 14/12/2011 pour l'extension d'une maison individuelle

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE M. le Maire à ester en justice,

9 – ÉDIFICATION DE CLÔTURE A SOUMETTRE A DÉCLARATION PRÉALABLE

M. Francis HEBANT, Adjoint en charge de l'Urbanisme, informe le Conseil Municipal que les modifications du Code de l'Urbanisme, entrées en vigueur en octobre 2007 (décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007, portant application de l'Ordonnance du 8 décembre 2005 relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme) ne font

----->



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2012)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

plus obligation de déclarer les travaux de clôtures.

Pourtant, afin de pouvoir maintenir une réglementation conforme au document d'urbanisme communal (PLU) et conformément à l'article R 421-12 du Code de l'Urbanisme, il convient de délibérer pour instituer sur l'ensemble du territoire communal une Déclaration Préalable obligatoire pour toute édification de clôtures. Cette mesure permettra également d'harmoniser l'implantation de ces ouvrages.

Dans ces conditions, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de soumettre à Déclaration Préalable les travaux d'édification de clôture sur l'intégralité du territoire communal.

10 – INSTAURATION DU PERMIS DE DÉMOLIR

M. Francis HEBANT, Adjoint en charge de l'Urbanisme, informe le Conseil Municipal que vu les dispositions en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2007 et notamment les articles R 421-27 et R 421-29,

Et considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune de soumettre la démolition d'une construction à permis de démolir, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE que les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur la commune en zone UB, UC, UH et N au PLU, doivent être précédés d'un permis de démolir.

PERSONNEL

11-A - OCTROI DE L'INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DU PERSONNEL AYANT UN INDICE BRUT INFÉRIEUR A 380 A L'OCCASION DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES DE 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'accorder au Personnel n'ouvrant pas droit à l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (indice Brut inférieur à 380) une indemnité horaire pour travaux supplémentaires effectués le dimanche à l'occasion des Élections Présidentielles et Législatives de 2012.

11-B - OCTROI DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE - COMPLÉMENTAIRE (I.F.C.E.) AU PERSONNEL DONT L'INDICE BRUT EST SUPÉRIEUR A 380 A L'OCCASION DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES DE 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'accorder aux fonctionnaires occupant un emploi susceptible d'ouvrir droit à l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Élections à l'occasion des Élections Présidentielles et Législatives de 2012.

- une indemnité déterminée par référence à l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires des Attachés Territoriaux basée sur le taux moyen x coefficient de 1 à 3

12 – INDEMNISATION DE M. Guy DELAMOTTE DE SES JOURS ÉPARGNÉS SUR SON COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Le décret 2010-531 du 20 mai 2010 relatif au Compte Épargne Temps de la Fonction Publique Territoriale prévoit la possibilité d'indemniser les jours épargnés ne pouvant être consommés.

M. le Maire informe l'Assemblée que M. Guy DELAMOTTE, n'ayant pas pu solder ses jours épargnés sur son Compte Épargne Temps avant son départ à la retraite, a demandé l'indemnisation de ses 14 jours épargnés.

L'indemnisation est fixée forfaitairement en fonction de la catégorie dont relève l'agent ; à savoir catégorie B 80 € par jour, soit pour M. Guy DELAMOTTE: 14 jours x 80 € = 1 120 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

13 – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^e CLASSE À TEMPS NON COMPLET (17h30) À COMPTER DU 16/04/12 A LA CUISINE CENTRALE

M. Jean-François GIRARD, Adjoint au Maire en charge du Personnel, demande au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique 2^e Classe à temps non complet (17h30 hebdomadaires) à compter du 16 avril 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

14 – CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES POUR 2012

Dans le cadre des avancements de grade du Personnel au titre de l'année 2012, M. Jean-François GIRARD, Adjoint au Maire, propose que 3 agents soient promus dans le cadre des avancements de grade au titre de 2012.

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

1°) – de supprimer 3 postes libérés

par les agents promus:

- un poste d'Adjoint Administratif de 1^{re} Classe à compter du 1^{er} mars 2012
- un poste d'Adjoint Technique Principal 2^e Classe à compter du 1^{er} juin 2012
- un poste d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives Principal 2^e Classe

2°) – de créer 3 postes

- un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^e Classe à compter du 1^{er} mars 2012

----->



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2012)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

- un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{re} Classe à compter du 1^{er} juin 2012
 - un poste d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives Principal 1^{re} Classe à compter du 1^{er} janvier 2012
- LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

TRAVAUX

15 – RÉALISATION DU PLAN D'ACCESSIBILITÉ A LA VOIRIE ET AUX ESPACES PUBLICS (P.A.V.E) – RÉALISATION DE DIAGNOSTICS DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC – LANCEMENT DE LA CONSULTATION

La loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » renforce les obligations de mise en accessibilité des espaces publics.

Dans ce cadre, M. Yves HERVE, Adjoint au Maire, informe que la Commune se doit de réaliser un plan d'accessibilité à la voirie et aux espaces publics (P.A.V.E) et un diagnostic d'accessibilité dans les Établissement Recevant du Public (E.R.P).

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le Maire à lancer la consultation et à signer les pièces afférentes au marché.

16 – RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DE « BALLONS ÉCLAIRAGE PUBLIC » PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ

M. Gérard VILT, Adjoint au Maire en charge des Travaux, informe l'Assemblée que le Syndicat Départemental d'Électricité a procédé à une étude pour la rénovation de 95 foyers ballons fluorescents. Le coût total de l'opération est estimé à 61 000 € TTC.

La Commune a voté au budget 2012 un montant de 70 000 € pour cette mise aux normes, il est demandé à l'assemblée d'approuver la rénovation des foyers de la Commune pour ce montant.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

DIVERS :

17 – AUTORISATION SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LA S.N.S.M. POUR 2012

Suite à l'exposé de M. HERVE, Adjoint en charge des affaires portuaires et maritimes,

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE M. le Maire à signer,

avec la SNSM :

- une convention confiant la surveillance de la plage et du plan d'eau à la SNSM pour la saison estivale 2012
 - une convention fixant le montant de la subvention allouée à la SNSM pour l'aide à la formation des sauveteurs (6,50 € par jour de service par sauveteur) soit 1 839,50 €
- Pour information :
- Poste Grande Plage : 3 Sauveteurs du 1^{er} juillet au 26 août 2012 et 1 Sauveteur du 14 juillet au 15 août 2012
 - Plan d'eau : 3 Sauveteurs du 1^{er} juillet au 26 août 2012

18 – AUTORISATION SIGNATURE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE AVEC LE CENTRE NAUTIQUE A COMPTER DU 4 AVRIL 2012

M. Yves HERVE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la convention passée avec le Centre Nautique le 21 janvier 2009 pour une durée de 3 ans est arrivée à expiration.

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le Maire à signer le renouvellement de cette convention.

19 – MARCHÉ DE SERVICE COMPLÉMENTAIRE AVEC LA SOCIÉTÉ COFELY – CHAUFFAGE DE LA PISCINE

M. Gérard VILT, Adjoint en charge des travaux, rappelle à l'Assemblée la délibération du 18 décembre 2008 autorisant le Maire à signer un marché complémentaire avec la Société COFELY (ex COFATHEC) pour l'exploitation des installations de chauffage de la piscine pour une durée de 3 ans à compter du 15 juin 2009, dans l'attente de la réhabilitation de la salle d'Armor.

Ce contrat arrive à échéance le 15 juin 2012. Il est proposé la passation d'un avenant au marché, définissant les conditions dans lesquelles le gestionnaire assure, pour la durée s'écoulant du 15 juin et pour une durée de 3 ans maximum, la continuité du service et la garantie totale du matériel.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

20 – RACCORDEMENT ADMINISTRATIF RÉSEAUX EAUX USEES – ALLÉE DES ROCHERS – IMPASSE DU BAROMÈTRE

Vu l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique, M. Gérard VILT, Adjoint en charge des travaux, rappelle à l'Assemblée que l'entreprise BERNASCONI a réalisé les travaux de réseaux d'eaux usées pour les voies suivantes :

- Allée des Rochers
- Impasse du Baromètre

Les propriétaires disposent de deux ans pour procéder au raccordement physique de leur résidence. La date du raccordement administratif constitue le point de ———>



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 4 ET 12 AVRIL 2012)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

départ pour la perception des surtaxes communales et des redevances de l'exploitant, qu'il s'agisse de la part fixe ou de la part variable. La date limite du raccordement physique pour les riverains nouvellement desservis par le réseau est fixée au 1^{er} mai 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DÉCIDE de fixer au 1^{er} mai 2012 le raccordement administratif au réseau d'assainissement communal pour l'al-

lée des Rochers et l'impasse du Baromètre

- DÉCIDE de fixer au 1^{er} mai 2014 la date limite pour le raccordement physique des propriétés
- MANDATE la Société VEOLIA, Exploitant, à percevoir les différentes surtaxes communales et redevances exigibles à compter du 1^{er} mai 2012 au titre du raccordement administratif au réseau d'assainissement

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 AVRIL 2012

PROMESSE DE VENTE PIERRE & VACANCES

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE AVEC LA SNC SAINT-CAST LE GUILDLO LOISIRS CONCERNANT LES TERRAINS CADASTRES AL N° 172, LES DÉLAISSES BORDANT LA PARCELLE AL N° 172 ET UNE PARTIE DE LA PARCELLE AL N° 173

- Vu l'avis de France DOMAINE en date du 22 mars 2012
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 1 en date du 9 novembre 2009

- Vu la délibération n° 7 en date du 4 avril 2012 constatant la désaffectation et prononçant le déclassement des terrains communaux suivants :

- une partie de la parcelle cadastrée AL n° 173
- la totalité de la parcelle cadastrée AL n° 172
- les délaissés bordant la parcelle AL n° 172

M. le Maire explique que suite à cette nouvelle procédure de désaffectation et de déclassement, il convient de l'autoriser à signer une nouvelle promesse de vente et précise que le prix de vente n'a pas été modifié et s'élève à 2 110 500 €.

Il informe le Conseil Municipal que le Service des Domaines a procédé à une nouvelle évaluation des parcelles concernées en mars 2012 s'élevant à 2 300 000 €.

L'écart France Domaine / proposition d'environ 200 000 € est couvert assez rapidement au vu de l'estimation des retours fiscaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ APRES UN VOTE A MAIN LEVÉE A L'UNANIMITÉ

- AUTORISE le Maire à signer au bénéfice de la SNC ST-CAST LE GUILDLO LOISIRS la promesse de vente annexée à la présente délibération portant sur les terrains cadastrés AL 173 pour partie, AL 172 et les délaissés bordant AL 172, pour un total de 11,900 m² au prix de 2 110 500 € HT ;

RÉHABILITATION DE LA SALLE D'ARMOR

AUTORISATION DE LANCER CONSULTATION EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCES "DOMMAGES OUVRAGES"

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de la réhabilitation de la salle d'Armor vont démarrer prochainement.

La Commune de Saint Cast le Guildo, en sa qualité de « Maître d'Ouvrage », envisage de souscrire, une police d'assurances « Dommages Ouvrages » couvrant les garanties décennales du bâtiment pendant 10 ans.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer une consultation, sous la forme d'une procédure adaptée, en vue de la souscription d'un contrat d'assurances « Dommages Ouvrages ».

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

GROUPE SCOLAIRE

AUTORISATION DE LANCER UNE CONSULTATION EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCES « DOMMAGES OUVRAGES »

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux du Groupe Scolaire vont démarrer prochainement.

La Commune de Saint Cast le Guildo, en sa qualité de « Maître d'Ouvrage », envisage de souscrire, une police d'as-



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2012)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

surances « Dommages Ouvrages » couvrant les garanties décennales du bâtiment pendant 10 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

AUTORISATION SIGNATURE AVENANT N° 2 - MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE

M. Gérard VILT, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'un contrat a été conclu avec le Bureau VERITAS pour le Contrôle Technique concernant la construction du Groupe Scolaire pour un montant de 7584 € HT.

Il rappelle la délibération du 22 novembre 2011 autorisant le Maire à signer l'avenant 1 concernant la réglementation sismique.

Deux missions complémentaires sont à ajouter à la mission de base :

- Mission « PHa » relative à l'isolation acoustique des bâtiments autres qu'à usage d'habitation
- Mission « Th » relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie

Le présent avenant a pour objet de régulariser la rémunération du cabinet « Bureau VERITAS ».

Les honoraires pour cette mission sont fixés forfaitairement à 1 080,00 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR TITRE IRRÉCOUVRABLE - BUDGET COMMUNE - ANNÉE 2004

Mme MICHEL, Adjointe au maire, expose à l'Assemblée que malgré les poursuites engagées restées sans résultat, un titre de recettes est irrécouvrable (159 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL EST favorable à l'admission en non-valeur de ce titre.

RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

BILAN DE LA CONCERTATION

ARRÊT DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

- Vu le POS approuvé le 20 juin 1997 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 septembre 2007 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, délibérant sur les objectifs poursuivis par la révision et définissant les modalités de la concertation préalable ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2011 prenant acte du débat sur les orientations sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;

Vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durable, le rapport de présentation, les orientations particulières d'aménagement, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Vu la phase de concertation menée pendant toute la durée de l'élaboration du projet jusqu'à son arrêt ;

Vu le bilan de la concertation présenté et le dossier justificatif ci-annexé ;

Considérant :

- le « porter à connaissance » de l'État ;
- les débats en Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD et les discussions liées à ces débats ;
- les réunions avec les personnes publiques associées ;
- que les remarques issues de la concertation ont été examinées et débattues ;

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés ;

Considérant que le projet fera l'objet d'une enquête publique à l'issue de la consultation des personnes publiques et autres organismes ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÈRE APRÈS UN VOTE A BULLETINS SECRETS

PAR : 17 VOIX POUR - 1 ABSTENTION - 7 VOIX CONTRE - ARRÊTE le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Cast le Guildo.

Le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L 121-4 et L 123-6 du code de l'urbanisme.
- aux communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés.
- aux présidents d'associations agréées qui en ont fait la demande.

- PRÉCISE :

- que suite aux avis des personnes publiques associées et consultées, le projet sera soumis à enquête publique.
- que la présente délibération sera transmise en Préfecture et affichée pendant un mois en mairie de Saint-Cast le Guildo, conformément à l'article R 123.18 du code de l'urbanisme,
- que le dossier du projet de PLU, annexé à la présente délibération, sera tenu à la disposition du public en mairie en application de l'article L300-2-I-7ème alinéa du Code de l'urbanisme.



INFOS PRATIQUES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Une précision est à apporter sur la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2011, concernant l'octroi d'une subvention pour financer la classe de découverte à JERSEY. Il s'agit d'un simple transfert du budget de l'école vers l'association des parents d'élèves de l'école publique pour des raisons purement administratives et en aucun cas d'une subvention supplémentaire.

Armelle KERROMES - Adjoint au Maire

CÉRÉMONIE DU 66^e ANNIVERSAIRE DE LA FIN DE LA GUERRE 1939-1945

Mardi 8 mai 2012

Programme officiel :

- 11 h 15 : Rassemblement devant le monument aux morts du Guildo - dépôt de gerbe - minute de silence - sonnerie
- 11 h 45 : Vin d'honneur - Salle d'Avaugour- Mairie du Guildo.

MISSION LOCALE DU PAYS DE DINAN

La Mission Locale accueille tous les jeunes de 16 à 25 ans du Pays de Dinan, sortis du système scolaire et qui souhaitent un appui ponctuel ou un accompagnement plus important pour accéder à l'emploi et à l'autonomie, et ce quel que soit leur niveau scolaire.

Sur rendez-vous, en individuel avec un conseiller ou dans le cadre d'actions collectives, chaque jeune fait le point sur sa situation, construit son projet et cherche des solutions adaptées: quels métiers et quels emplois sur le territoire et ailleurs? comment y arriver? une formation, un stage? Chaque jeune organise ses démarches pour entrer en formation, répondre à une offre d'emploi, trouve des conseils pour son budget, logement, permis, sa santé,...

Sans rendez-vous, il peut aussi venir à l'espace documentation/recherche d'emploi: consulter la documentation papier ou sur internet sur les métiers, les formations, l'emploi, l'apprentissage créer son CV et sa lettre de motivation, consulter des offres et être aidé pour y répondre s'informer sur la vie locale: sport, culture, mobilité, logement,...

Pour ce second trimestre, des ateliers spécifiques sur:

- « L'alternance (contrat d'apprentissage et professionnalisation): c'est maintenant! »: offres d'emploi, conseils, job dating
- « les métiers de l'animation et du sport »
- « organiser son départ en vacances »: conseils sur le budget, les moyens de transport,...
- « formations aux gestes de 1ers secours /PSC1 »: un atout de plus pour trouver un emploi

Chaque jeune est accompagné entre 1 mois à 3 ans en fonction de ses difficultés, de son projet et des opportunités. La Mission Locale est une association soutenue financièrement par les communes, communautés de communes, le Conseil Général, le Conseil Régional et l'État. Nous contacter, nous rencontrer à Dinan ou sur un point

Mission Locale du pays de Dinan

7, rue Victor Schoelcher (52 rue du 10^e d'artillerie)
22100 DINAN - Tél.: 02.96.85.32.67

UN PEU DE CIVISME

Les containers placés sous l'écriteau « DÉCHETS VÉGÉTAUX » aux cimetières sont exclusivement réservés aux ordures végétales en provenant.

Les autres dépôts de déchets verts y sont INTERDITS. La déchetterie est prévue à cet effet.

EN VOLLEY-VOUS ?

On vous propose une activité sportive autour du volley-ball (école ou initiation) le mardi soir de 17h à 18h ou mercredi après-midi de 15 à 16 h.

À l'étude actuellement, en vue d'une création sportive sur la commune axée principalement pour la tranche d'âge de 6 à 12 ans. Obligatoire: Un certificat médical justifiant de la capacité à la pratique du sport doit être fourni. Vous pouvez nous contacter pour vous inscrire ou pour tout autre renseignement:

M^{me} Martine GICQUEL - 16 rue du Port

22380 SAINT CAST LE GUILD - Tél.: 06.85.15.00.10.

Cette section de volley-ball est parrainée par le Club de PLANCOËT : Courriel: Amelia.chantraine@gmail.com

VIGILANCE !

Il est précisé à la population qu'aucune société n'est mandatée par la Mairie pour quelque motif que ce soit.



PERMIS de CONSTRUIRE

- **DP 12C0008 accordée le 17/02/2012 à M^{me} LEMARCHAND Raymonde**, 15, rue des Burons, pour la création d'une véranda
- **DP 12C0023 accordée le 20/03/2012 à M. GIRAUD Marc**, 14, rue Antoine Morin, pour la pose de 3 velux
- **DP 12C0024 accordée le 19/03/2012 à M^{me} ROUXEL Fabienne**, 22, rue de la Côte Fercot, pour la pose d'une fenêtre et 6 velux
- **PC 12C0011 accordé le 20/03/2012 à M. et M^{me} DE LAIGUE René**, route du Golf, pour la construction d'un jardin d'hiver et modification ouverture en sous-sol
- **PC 12C0013 accordé le 23/03/2012 à M^{me} BOUYGE Nicole**, 36, rue de la Fosserolle, pour la rénovation d'un garage
- **PC 12C0015 accordé le 23/03/2012 à M. et M^{me} Guy ALLORY**, 1 bis, rue des Tiolais, pour la construction d'un abri à camping-car
- **PC 12C0016 accordé le 26/03/2012 à M. CAS-SEAU Michel**, 15, rue des Corbières, pour la création d'un jardin d'hiver
- **PC 12C0020 accordé le 28/03/2012 à M^{me} BIRD Martine et M. GALLET Michel**, lotissement le Hameau des Bignons, pour la construction d'une maison individuelle
- **DP 12C0026 accordée le 03/04/2012 à M^{me} RENAULT Jacqueline**, allée de la Grande Fontaine, pour la réfection de soues à cochons
- **PC 11C0092 accordé à M. DUBIEL-BERGER**, pocwxcle 15/06 pour la construction d'une maison individuelle: Avis favorable à l'avant-projet d'un permis de construire modificatif portant sur une modification de la façade Ouest
- **PC 12C0030 déposé le 15/03/2012 par M. DERUTY Hubert**, 25, rue Santez Gwen, pour l'aménagement d'une maison individuelle. Avis favorable sur les plans modifiés
- **DP 12C0021 déposée par M^{me} ROGER-SCHMITT Mari-Noëmi**, 7, rue d'Armor, pour ravalement de façades: La commission s'est déplacée sur le site et émet un avis favorable à la couleur de l'enduit « Parme » réf PRB 533
- **DP 12C0027 déposée le 09/03/2012 par la SARL Henri HOCHET**, 15, rue Frégate Laplace, pour le ravalement de l'immeuble « le Johanna ». Avis favorable à la couleur réf G271OF: entourage fenêtre et G2435F: façades
- **DP 12C0027 accordée le 04/04/2012 à la SARL Henri Hochet**, 15, rue Frégate Laplace, pour ravalement de l'immeuble « le Johanna »
- **DP 12C0028 accordée le 05/04/2012 à M. BAUDRAN Loïc**, 20, rue les Landes de la Brousses, pour remplacement toiture en fibro, pose de 2 châssis de toit sur garage
- **DP 12C0029 accordée le 07/04/2012 à M. ROM Bernard**, 42, boulevard de la Garde, pour aménagement de l'étage et des combles, création lucarne, velux, changement des ouvertures, réfection toiture à l'identique
- **DP 12C0033 accordée le 05/04/2012 à M^{me} LORIOT Monique**, 58, avenue de Pen-Guen, pour la pose d'une clôture en grillage
- **DP 12C0036 accordée le 04/04/2012 à M. Didier GAUTIER**, 40, avenue de Pen-Guen, pour remplacement de 2 fenêtres par une baie vitrée
- **DP 12C0038 accordée le 05/04/2012 à M^{me} BEZARD Suzanne**, allée de la Rabine, pour remplacement partiel du bardage existant
- **PC 07M1018-M1 accordé le 11/04/2012 à M. et M^{me} BURON Denis**, 32, rue de la Croix Bienvenue, pour le recul du garage à 8,50 m
- **PC 10C0076-M2 accordé le 11/04/2012 à M. et M^{me} LEMAITRE Gilles**, 7, rue de Lesrot, pour la pose de 3 châssis de toit, un portillon et suppression de la porte dans le mur côté Ouest de l'annexe pour repose dans le mur côté Nord
- **DP 12C0031 accordée le 11/04/2012 à M^{me} FERREIRA Thérèse**, 3, rue Fragan, pour changement de la porte et de la fenêtre en bois par du PVC vitre brouillée et pose d'une grille d'aération



INFOS de l'Office de tourisme

L'actualité de l'OFFICE DE TOURISME

AGENDA DES FESTIVITÉS 2012

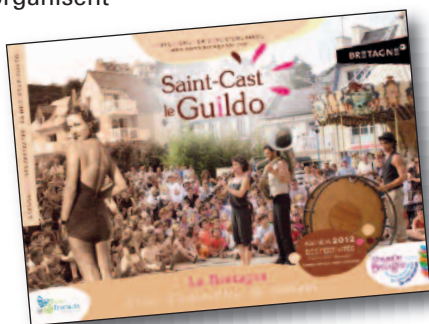
L'Agenda des Festivités 2012 est paru et est disponible à l'accueil de l'Office.

RASSEMBLEMENT ANNUEL DE VÉHICULES ANCIENS

L'Office de Tourisme et le Comité des Fêtes de Saint-Cast le Guildo organisent leur rassemblement annuel de véhicules anciens, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, le Dimanche 16 septembre 2012

à la Villa Le Clos pour le Centenaire du bâtiment.

Vous souhaitez participer à l'évènement avec votre véhicule ? Contacter Emilie GAUTREAU, Directrice de l'Office au 02.96.41.81.52 ou par mail : emiliegaudeau@saintcastleguildo.fr



La date limite d'envoi des articles pour le journal municipal de JUIN est

LE LUNDI 14 MAI 2012

à l'adresse suivante :

mairie@saintcastleguildo.fr



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

CAP LOISIRS

BAL COUNTRY

L'Association CAP LOISIRS section « PHARE WESTERN » organise un BAL COUNTRY le samedi 12 mai 2012, salle des Fêtes de FREHEL à partir de 20h30
Entrée: 6 € - contact: 02.96.41.54.36

- Jeudi 5 et 26 juillet en doublettes
- Jeudi 9 août en doublettes
- Samedi 25 août en trippettes

Le Président
Daniel LEVASSEUR

ASSOCIATION EPAL : SÉJOURS ADAPTÉS HANDICAPÉS MENTAUX

Dans le cadre des séjours adaptés l'été, à l'intention des enfants et d'adultes en situation de handicap mental, l'Association EPAL, basée à BREST, RENNES et VANNES, doit recruter un nombre important d'animateurs (plus de 500).

Soucieux de proposer des projets et un encadrement de qualité aux adhérents (rencontre avec les équipes, formation...) l'Association recrute essentiellement sur la BRETAGNE.

L'Association EPAL, bureaux à Brest, Rennes et Vannes, recrute pour son secteur Vacances et Tourisme Adaptés, des animateurs pour encadrer des séjours de vacances proposés à des mineurs et adultes en situation de handicap.

Conditions: Motivation pour s'investir sur ce type de projet, + de 21 ans, permis B + de 1 an, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitée. Obligation de suivre une formation (gratuite) dispensée sur Brest ----->

FNACA

46° grand prix cycliste de la Croix aux Merles. DIMANCHE 13 MAI 2012.

- 13h30: Course Passe Cycliste - 69 km
- 15h30: Course Seniors 2^e+3^e catégories et junior - 96 km - circuit de 3 km.

La circulation et le stationnement seront interdits de 13h00 à 18h30 sur les rues suivantes: Rue de la Croix Chauvel, Rue de la Halte, Rue du Guébriant sur 500 mètres et rue de la Corbinais. Merci aux riverains de prendre leurs dispositions.

Le Président,
Gaston PILARD

ABC ASSOCIATION BOULISTE CASTINE

concours de boules bretonnes pour l'année 2012

Voici les dates des concours 2012, au Boulodrome Ange RENAULT à SAINT CAST (engagements à 13h30 tirages à 14h00):

- Dimanche 27 mai en trippettes
- Dimanche 10 juin en doublettes



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

ou Rennes.

Pour plus de renseignements et postuler en ligne :
www.epal.asso.fr

Ou Envoyer lettre et CV :
Laurent CANNIC
Responsables Vacances et
Tourisme Adaptés
10 rue Nicéphore Niepce
BP2 - 29801 Brest CEDEX 09
02.98.41.84.09 ou
02.98.41.36.32 (ligne
directe)

Projet et actions :

- Site général :
www.epal.asso.fr
- Classes d'environnement et accueil de groupes en Bretagne :
www.loisirsbretagne.com
- Les colos en Bretagne :
www.tousencolo.fr

FÊTE DES VOISINS



Vendredi 1^{er} juin 2012
Célébrez la Fête des Voisins
dans la joie et la bonne
humeur !

Et c'est tellement facile...

Je choisis un lieu convivial
(maison, appartement, jardin, cour, entrée ou hall d'immeuble, jardin de lotissement, camping, gîte, bateau etc...) pour organiser un apéritif ou un buffet, le temps d'une soirée,
Je dispose une affiche*

(en indiquant bien l'heure de la Fête) à l'entrée, et je décore avec des ballons*,
Je dépose mes cartons d'invitations* (en indiquant bien l'heure de la Fête) dans les boîtes aux lettres de mes voisins qui apporteront chacun un « petit quelque chose » : boisson, nourriture, musique, déco, etc.,

Je prévois le matériel nécessaire (je n'hésite pas à solliciter mes voisins pour répartir les tâches !),

Et la Fête peut commencer alors Bonne Fête des Voisins !

Et n'hésitez pas à prendre des photos de la Fête et de nous les envoyer pour le presse book du Comité des Fêtes à l'adresse suivante :
valloismartine@gmail.com,

*des affichettes, invitations, ballons, tee-shirts « fête des voisins », gobelets etc.. ainsi que des KIT Fête des Voisins pour vous aider à préparer la fête sont disponibles GRATUITEMENT en téléphonant au 06 75 22 07 15 à partir du 21 MAI.

Et pour les plus curieux qui cherchent plein d'idées, vous pouvez consulter le site internet : www.immeublesenfete.com. Car le Fête des Voisins, c'est dans toute la France, et même en Europe, maintenant !
Fête des Voisins 2012 à Saint-Cast le Guildo organisée par le Comité des Fêtes, adhérent de l'Association « Immeublesenfete ».



Jeux et divertissements : QUIZ

LE GRAND QUIZ EST DE RETOUR !

Voici les réponses des catégories parues dans le N°41 :

Histoire : 1 = C, 2 = A, 3 = A, 4 = B, 5 = A

Géographie : 1 = B, 2 = C, 3 = C, 4 = B, 5 = C

SCIENCES Adultes				
Question 1:				
Quel animal a la plus longue vie ?	Eléphant			A
	Hippopotame			B
	Tortue			C
Question 2:				
Combien de litres y-a-t-il dans un jéroboam ?	2,3L			A
	3,2L			B
	4,2L			C
Question 3:				
L'appareil masticateur de l'oursin est appelé :	Caverne d'Ali Baba			A
	Lanterne d'Aristote			B
	Puits de Belzébuth			C
Question 4:				
La surface moyenne de la peau est :	2m2			A
	3m2			B
	4m2			C
Question 5:				
Quelle science utilise le nom de parallaxe ?	Astronomie			A
	Géométrie			B
	Physique			C

SPORT Adultes				
Question 1:				
Dans quel sport Christian d'Oriola fut il 2 fois champion olympique ?	Equitation			A
	Escrime			B
	Natation			C
Question 2:				
Quel club de foot français fut le 1er finaliste de la coupe d'Europe ?	Marseille			A
	Reims			B
	Saint Etienne			C
Question 3:				
A quelle place l'équipe de France de basket a-t-elle terminé au championnat d'Europe 2011 ?	1			A
	2			B
	3			C
Question 4:				
Quel sport fut réglementé à la fin du 19 ^{ème} siècle par le marquis de Queensberry ?	Boxe			A
	Polo			B
	Tennis			C
Question 5:				
Quel est le seul grand prix de championnat du monde automobile à se courir de nuit ?	Aboudabi			A
	Shangai			B
	Singapour			C



Évènements

Les rendez-vous à ne pas manquer !

Dimanche 27 mai
SAINT-CAST-LE GUILD
PLAGE EN FÊTE
 14h à 18h
 activités ludiques et sportives
 pour toute la famille
 BOULEVARD DE LA MER
 (FACE SALLE D'ARMOR)
GRATUIT

Jeux gonflables - Balades poney
 Maquillage - Mini-tennis - Golf
 Accro Bungy - karts à pédales
 accro ouistiti - Jeux de kermesse -
 Beach soccer...

Organisé par l'office de tourisme (Rens. 02 96 41 81 52)

Puces des Couturières

Saint Cast le Guildo
 Les mielles square Pellion

Le dimanche 27 mai
 De 9h à 18h

Entrée libre pour les visiteurs

Événement organisé par le Comité des Fêtes
 et le Club Les Petits Points Castins

Réservez votre stand pour 3€ seulement*

Sous chapiteau

Contactez-nous pour réserver votre emplacement :

- 02 96 41 78 64
- 02 96 41 81 51

** Places limitées et Exposition réservée aux particuliers*

À VOS AGENDAS !

LA FÊTE DES VOISINS



vendredi 1^{er} juin

Détails et mode d'emploi
 pour l'organisation de
 votre fête en page 15 dans
 ce numéro des Échos de
 St-Cast, à l'Office de Tou-
 risme ou au 06 75 22 07 15
 (organisé par le Comité
 des Fêtes)

ELECTIONS PRESIDENTIELLES 6 MAI 2012

ELECTIONS LEGISLATIVES 10 et 17 JUIN 2012

Pour l'année 2012, les bureaux de vote seront répartis
 comme suit :

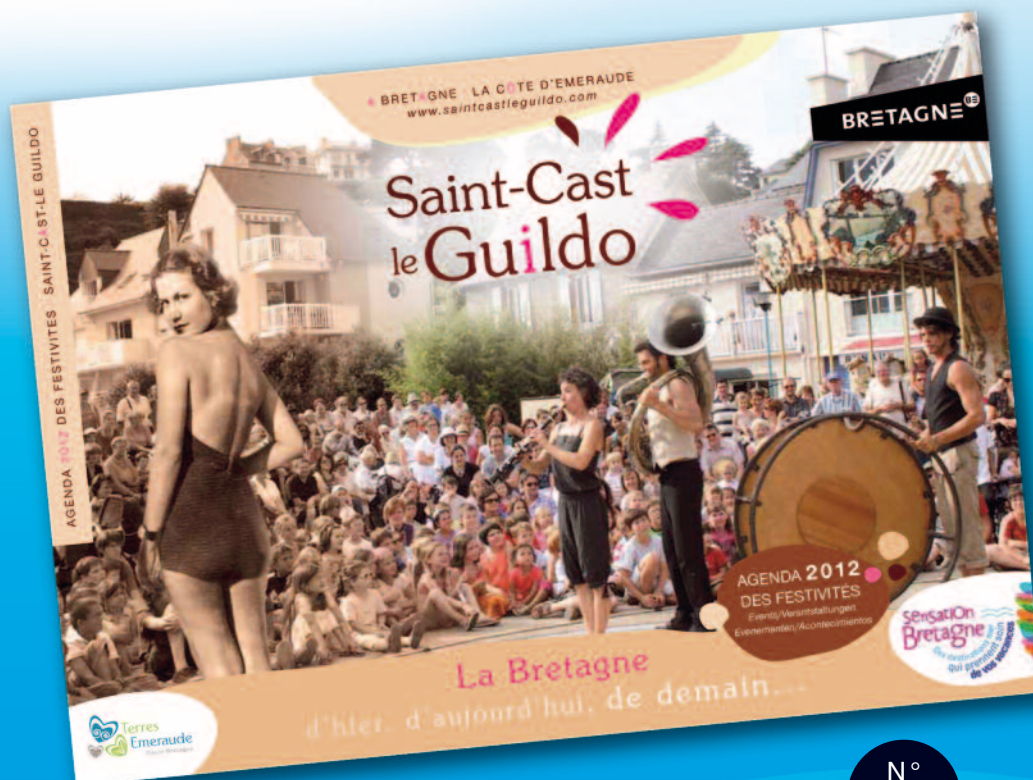
- Bureau 1 et 2 : salle Bec Rond – rue des Vallets
- Bureau 3 : salle des Pierres Sonnantes – rue St-Eniguet

*Un justificatif d'identité (avec photo) est **OBLIGATOIRE** et vous sera
 demandé (exemple : carte d'identité – passeport – permis de
 conduire – permis de chasse – carte vitale avec photo)



Les échos de

Saint-Cast Le Guildo



Le nouvel agenda des festivités

www.saintcastleguildo.com

N°
42

mai 2012